

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de M. Raymond Verdier
(séance du lundi 7 avril 2008)

Bertrand Saint-Sernin: À partir de quand, en France, les anthropologues ont-ils estimé qu'il était nécessaire d'avoir un terrain d'enquête et de s'y rendre ? En effet, les grands sociologues d'avant la première guerre mondiale, tel Lévy-Bruhl ou Durkheim, travaillaient comme des historiens, utilisant des documents qui leur parvenaient. Quand Durkheim écrivit *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, il n'était pas préalablement allé en Australie.

L'hypothèse de Durkheim selon laquelle la religion est la matrice de toutes les institutions sociales et politiques est-elle une thèse encore admise aujourd'hui ?

Le phénomène de la guerre entre tribus est-il un phénomène universel ? Ou existe-t-il au contraire des zones de la Terre libres de comportements belliqueux ?

Vous avez montré qu'un grand nombre d'institutions sont liées au problème de la survie du groupe. Cela est particulièrement évident en ce qui concerne, par exemple, les tribus d'éleveurs nomades. L'autorité y est naturellement liée à la capacité de prévoir plusieurs semaines à l'avance vers quelle direction du Sahara orienter l'ensemble de la tribu avec les troupeaux de moutons, sachant qu'un grand troupeau ne parcourt guère plus de cinq kilomètres par jour. Si la tribu se dirige dans une mauvaise direction, c'est la catastrophe assurée. On comprend ainsi comment une forme d'autorité politique, juridique ou sociale naît d'une certaine compétence. Mais s'agit-il d'un phénomène particulier ou bien d'une loi générale qui fonde le pouvoir dans la résolution de problèmes élémentaires d'ordre économique ?

*
* *

Jean Baechler : Au début de votre communication, vous vous êtes attaché au primordial et à l'archaïque et vous avez isolé deux points d'application existentielle et d'élaboration culturelle – donc normative et par conséquent juridique –, à savoir la terre et la parenté. Vous les avez interprétés comme l'anthropique humain ou deux universaux humains. Mais terre et parenté me semblent pouvoir être mises en relation, d'une part, avec l'agriculture et, d'autre part, avec des sociétés complexes de type lignager dont les membres utilisent la parenté pour se faire une représentation idéologique de la société dans laquelle ils vivent.

Mais qu'en est-il des prédateurs qui, eux, ont un rapport à la terre radicalement différent – celle-ci consistant en un espace circonscrit offrant gratuitement un capital dont les intérêts leur permettent de vivre – et pour qui la parenté ne joue aucun rôle ni idéologique ni de structuration sociale, telles les sociétés pygmée, eskimo ou palian de l'Inde du Sud ? Or ce type de société a été celle de l'espèce humaine pendant 50 000 ou 100 000 ans. Ce dont vous avez parlé comme étant primordial n'est-il pas en fait apparu il y a seulement 10 à 12 000 ans ?

À la fin de votre exposé, vous avez dénoncé tous les « -centrismes ». Allez-vous jusqu'à rejeter tous les « centres » et tout ce qui est « centré » ? On peut en effet se demander ce que serait un être humain qui ne serait pas centré ? Sans doute un être dispersé et inhumain.

*
* *

Roland Drago: Vous avez évoqué le rattrapage du droit occidental et de droits qui avaient plutôt vieilli. Il est deux domaines dans lesquels ce phénomène a pu se produire ; il s'agit du droit de la famille et du droit des contrats.

En ce qui concerne le droit de la famille, si l'on prend l'exemple de l'Afrique du Nord, on doit se souvenir que la France avait créé dans la Cour d'appel d'Alger une chambre de cassation qui se prononçait sur les problèmes ressortissant au droit musulman traditionnel. En revanche, au Maroc et en Tunisie, les juridictions anciennes avaient été maintenues telles quelles.

Pour ce qui est du droit des contrats, on est passé d'une conception du contrat comme résultant d'une action incantatoire à une conception du contrat comme résultant d'un accord entre des parties.

*
* *

François Terré : Quand on a évacué des systèmes juridiques tout ce qui est « culture », dans quelle mesure peut-on, du côté de la « nature », trouver quelque chose qui serait l'amorce d'un droit ? Dans l'anthropologie juridique, l'idée dominante est probablement qu'il y a à la base, distinguant l'homme de l'animal, le principe de réciprocité. C'est dans ce principe de réciprocité qu'apparaît, même dans les sociétés les plus primitives, l'idée de droit : échange des femmes, des biens ou des services.

Alors que je séjournais dans le Pacifique Sud pour rédiger un code civil à l'usage des Kanaks, j'ai compris pourquoi certaines applications du droit occidental relatives à la terre ne pouvaient pas convenir à ces sociétés. La tentative de mettre en œuvre le droit romain en Nouvelle Calédonie et aux îles Loyauté a du reste suscité de nombreux troubles car, pour les populations du Pacifique, les dieux ne sont pas au ciel, mais dans la terre. Ce sont les divinités telluriques qui s'opposent là-bas au droit romain.

*
* *

Réponses :

À Bertrand Saint-Sernin : Les gens qui ont fait de l'ethnologie de terrain, en Afrique en particulier, étaient liés à l'École de la France d'outre-mer. Administrateurs, certains sont devenus de remarquables ethnologues. C'est dans l'entre-deux-guerres qu'ont été rédigées les coutumes – par des administrateurs qui avaient également pour fonction de rendre la justice. En tout état de cause, le travail de terrain est lié à la colonisation. À côté des administrateurs, il faut également mentionner les missionnaires, qui ont fait un travail de terrain considérable.

Les formes élémentaires de la vie religieuse reste un livre de référence. Toutefois, si l'on considère les travaux actuels, on constate que plusieurs chercheurs estiment que c'est le sacrifice qui est le rituel autour duquel tout s'ordonne et qui permet la communication entre les deux mondes, celui de l'immanence et celui des esprits.

La guerre est un immense problème. Même là où la guerre n'était que peu pratiquée, l'initiation guerrière des hommes avec entraînement au maniement des armes était jadis quasi universellement répandue.

À Jean Baechler : À travers la parenté et la terre, c'est la vie qui passe. La parenté, c'est l'engendrement et la terre est ce qui donne la vie. Ces deux éléments sont donc toujours fondamentaux. Certes, par « terre », il faut entendre également « eau », particulièrement pour les peuples de pêcheurs.

La critique que vous m'adressée au sujet des « -centrismes » n'est pas sans fondement. En fait, je me heurte à une difficulté qui est de parvenir à rendre compte en français de la pensée de ces peuples que je fréquente parfois depuis cinquante ans. Je travaille de plus en plus avec la caméra, car cela me permet d'éviter l'écueil de la langue.

À Roland Drago : Je ne peux répondre avec suffisamment de compétence à vos questions. J'ai en effet travaillé essentiellement en Afrique noire et ignore trop la situation telle qu'elle se présentait dans le Maghreb.

À François Terré : Vous avez parfaitement raison de rappeler l'importance du principe de réciprocité, qu'elle soit positive ou négative – j'entends par réciprocité négative la vengeance. Mais la vengeance aussi bien que l'ordalie ont été radicalement stoppées par la colonisation. Aujourd'hui, ces rituels reviennent et l'ordalie apparaît comme le seul moyen de régler les problèmes de sorcellerie.

*

* *